Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 Octobre 2022

Le 6 Octobre 2022, à 20h se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale d'Ingéniery sous la présidence de Patrick Stefanini.

L'ordre du jour en était :

1/ Approbation du compte-rendu de l'AG du 29 mars 2022
2/ Point d'activité d'Ingéniery
3/ Adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié
4/ Autorisation de procéder à des mouvements de crédits en chapitres de même section
5/ Adoption du Budget Supplémentaire 2022
6/ Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022
7/ Questions diverses

Etaient présentes les personnes mentionnées sur la feuille annexée.
Pouvoirs :
Laurent Richard à Pauline Winocour-Lefèvre
Grégory Garestier à Philippe Benassaya
Anne Héry le Pallec à Jean-Luc Jannin
Stéphanie Briolant à Jacques Formenty.

Le Président ouvre la séance et désigne Patrice le Bail, secrétaire de séance.

1- Approbation du dernier compte-rendu :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 mars 2022.

2- Point d'activité Ingéniery

Le Président informe les élus :

- de ses tournées sur le terrain où il a pu rencontrer une soixantaine de maires.

- des validations du Conseil d'administration qui a eu lieu avant cette AG :

    - L'adhésion des communes de Mulcent et Thiverval-Grignon. Aujourd'hui 181 communes sont adhérentes à Ingéniery, et 4 intercommunalités.

    - Les recrutements de Fanny FRISCHBACH comme chargée de projet au service bâtiment et contractualisation et de Christophe BARBARA comme responsable du nouveau pôle « énergie, environnement et opérateur ».

      Ce nouveau pôle comprend le déploiement de bornes de recharge électrique et l'équipement de chaque mairie d'un véhicule électrique accessible aux allocataires du RSA mais aussi aux agents municipaux et associations. Ce nouveau dispositif va être engagé dans 13 communes test du canton de Bonnières pour être ensuite généralisé à l'ensemble des communes rurales.

- de la prorogation d'un an du dispositif entretien du patrimoine rural jusqu'au 31.12.2023 compte tenu du succès constaté.

- de l'évolution du contrat rural avec la revalorisation du plafond des dépenses subventionnables qui passe de 370.000€ à 500.000€. Cela n'impacte en rien le financement des communes rurales qui bénéficient toujours de 420.000€ de subvention maximum mais répartie différemment avec 220.000€ du département qui reste le 1er partenaire financier des communes rurales.

- de la volonté de mieux communiquer vis-à-vis des maires qui ne sont pas toujours informés de toute la palette des services d'Ingéniery comme le carnet d'entretien. Une base de données de tous les élus, maires, adjoints, conseillers municipaux va être créée. Emilie est chargée de récolter tous les mails et portables des élus pour constituer un fichier qui permettra à chacun de recevoir des informations pratiques sur ingéniery, des fiches techniques...
  Le site Ingéniery est remis en état et va être modernisé.

3- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

En mars dernier, l'Assemblée Générale d'Ingéniery a voté un règlement budgétaire et financier.

Il convient aujourd'hui d'ajouter le chapitre 4 « Provisions » qui manquait et qui définira la nature et le montant des provisions à constituer. C'est l'application du principe de prudence.

Le Président met aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4- Autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre de même section

Avec la nomenclature M57 applicable à Ingéniery, il est possible de procéder à l'intérieur de chaque section du budget à tout virement de crédits, de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée à l'exclusion des dépenses de personnel. Mais cette possibilité doit faire l'objet d'une délibération.

Le Président met aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5- Adoption du Budget Supplémentaire

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2022 s'établissait à 1.097.482€ en fonctionnement et 43.455,44€ en investissement.

Le Budget Supplémentaire 2022 s'établit à 363.240 € en fonctionnement et 2.778€ en investissement.

Le Directeur précise que cela correspond aux recrutements prévus sur 2022.

Le Président soumet aux voix la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

6- Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2023

Cette délibération permet au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'Assemblée Générale.

Le Président soumet la délibération au vote qui est adoptée à l'unanimité.

Avant de clôturer la séance, le Président redit tout le plaisir qu'il a à présider cette Agence, et à rencontrer les élus sur le terrain.
Ingéniery est au service des élus ruraux, à leur écoute afin qu'ils se sentent un peu moins seuls.

Sans question ni remarque la séance est levée à 21h.

Thoiry,
Le 6 Octobre 2022

Le Président d'Ingéniery
Patrick STEFANINI